



**La Cheffe du Département  
des institutions, de la culture,  
des infrastructures et  
des ressources humaines  
(DICIRH)**

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

Aux organismes consultés et entités  
intéressées

Réf.: NG/lh

Lausanne, le 24 juin 2026

### **Mise en consultation publique de la révision de la LRou / avant-projet LMob**

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 17 juin 2026, le Conseil d'Etat a adopté la Stratégie cantonale de mobilité multimodale et autorisé le Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH) à mettre en consultation l'avant-projet de loi sur la mobilité (LMob).

La révision de la loi sur les routes (LRou) est inscrite dans le Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat (mesure 2.5 « *Développer l'offre de mobilité durable afin d'accompagner les besoins de la population et des entreprises ainsi que l'offre touristique sur tout le territoire* » comme première action : « *Réviser la loi sur les routes pour favoriser la création de réseaux continus de mobilité multimodale afin de favoriser le report modal et de consolider les réseaux du tourisme pédestre et du cyclotourisme* »).

Cette révision répond à la nécessité d'adapter le cadre légal aux profondes évolutions des pratiques de déplacement, marquées notamment par la diversification des modes de déplacement, l'essor des mobilités actives, le développement de l'intermodalité et les exigences liées à la transition écologique. Elle vise également à concrétiser les orientations du Plan climat vaudois et à assurer la mise en œuvre des législations fédérales en matière de voies cyclables (LVC) et de chemins pour piétons et de randonnée pédestre (LCPR). Elle fournit les outils nécessaires au déploiement de la Stratégie cantonale de mobilité multimodale adoptée par le Conseil d'Etat.

L'avant-projet LMob regroupe, au sein d'un instrument unique, les principes, les outils de planification et les modalités d'action nécessaires à une politique de mobilité cohérente, efficiente et durable. Il intègre une approche globale du système de mobilité, dépassant le seul volet des infrastructures pour y inclure leur planification, leur gestion, leur réalisation et leur évolution dans le temps.

L'avant-projet introduit notamment une approche multimodale fondée sur la priorisation des modes selon les contextes territoriaux, renforce la coordination entre Canton et Communes et simplifie les procédures ainsi que les mécanismes de financement. Il

prévoit en outre des mesures favorisant le report modal, telles que la gestion du stationnement, le développement des mobilités partagées et les plans de mobilité d'entreprise. Par cette révision, le Canton souhaite se doter d'un cadre légal clair, souple et prospectif, à même de soutenir une politique de mobilité ambitieuse, lisible et en phase avec les attentes de la population, de l'économie et des défis à venir.

La consultation publique sur cet avant-projet est ouverte du 24 juin au 25 septembre 2026.

Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir votre détermination via le formulaire de réponse :

- par courrier électronique en format Word : [consultation.lmob@vd.ch](mailto:consultation.lmob@vd.ch)
- ou par courrier postal, à l'adresse suivante :

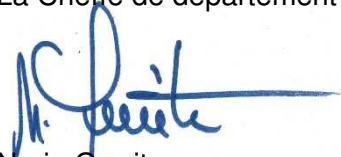
Direction générale de la mobilité et des routes  
Section juridique  
Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

Tous les documents de consultation (avant-projet de loi, exposé des motifs, formulaire de réponse, liste des organismes consultés, brochure de la Stratégie cantonale de mobilité multimodale) sont disponibles sur le site Internet de l'État de Vaud : [www.vd.ch/consultations](http://www.vd.ch/consultations)

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cet avant-projet de loi.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

La Cheffe de département



Nuria Gorrite  
Conseillère d'Etat

Le Directeur général



Pierre-Yves Gruaz

**Copies :**

- Préfectures